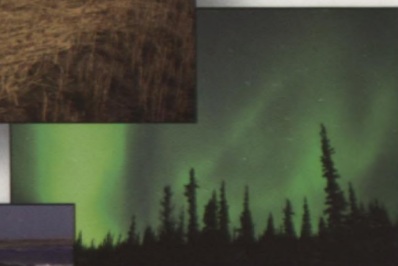




Le Canada et la Francophonie



DOC
CA1
EA
99C10
FRE



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada

Photos :

Commission canadienne du tourisme, sauf
p. 20, Boily Photo, I.P.E.;
p. 22, Travel Manitoba;
p. 30, Barbara Whitehead; et
p. 5 et 32, Louise M. Jarvis.

Le texte de la présente publication se trouve à l'adresse suivante sur l'Internet :
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreignp/francophonie>

On peut en obtenir des exemplaires imprimés :

- 1) en composant le (613) 944-4000 (région d'Ottawa-Hull) ou le
1 800 267-8376 (interurbain sans frais);
- 2) en adressant les demandes par télécopieur au (613) 996-9709;
- 3) ou en écrivant à l'adresse suivante :
Service des renseignements (SXCI)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Tour B-2
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, 1999

ISBN 0-662-83892-0

N° de catalogue E2-191/1999F

This publication is also available in English under the title
Canada and la Francophonie



Imprimé au Canada

Message du Secrétaire d'État
Message du Premier ministre



Cette année, du 3 au 5 septembre, les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se réunissent à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Le Canada est fier d'accueillir la Francophonie pour la deuxième fois à l'occasion d'un Sommet, la ville de Québec ayant été l'hôte d'un premier Sommet au Canada en 1987. C'est chaque fois l'occasion de partager avec le reste du monde la vitalité de la Francophonie en Amérique du Nord et de faire découvrir la richesse des communautés francophones canadiennes qui perpétuent le fait français dans l'ensemble du pays.

Comme Premier ministre du pays, j'ai déjà eu l'honneur de représenter le Canada à l'occasion de deux sommets : celui de Cotonou et celui de Hanoï. À Moncton, où le Canada et le Nouveau-Brunswick seront co-hôtes, j'aurai le privilège de présider les débats de cette conférence extrêmement importante pour le Canada, et dont le thème central sera la jeunesse.

Notre participation à la Francophonie fait partie intégrante de notre politique étrangère. Non seulement la Francophonie contribue-t-elle au rayonnement du Canada, mais elle nous permet d'établir des relations privilégiées avec un groupe très important de pays répartis sur tous les continents. Le Canada croit que la Francophonie est un modèle de multilatéralisme, un moyen idéal d'étendre la compréhension et le consensus à l'échelle internationale.

Jean Chrétien

Premier ministre du Canada

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

DEC 18 2009

Return to Departmental Library
Retourner à la Bibliothèque du Ministère

19-085-591

Message du Secrétaire d'État, l'honorable Ronald Duhamel



Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est faire partie du riche réseau des 52 pays et gouvernements qui ont le français en partage - en Europe de l'Est et de l'Ouest, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, dans la région de l'Océan Indien et dans les Antilles, et ici même en Amérique du Nord.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est aussi révéler au reste du monde les traits spécifiques de la réalité canadienne; c'est donner aux Canadiennes et aux Canadiens d'expression française - de même qu'aux francophiles - une ouverture sur le monde et des possibilités de rayonnement international au sein d'un vaste ensemble de pays répartis dans toutes les grandes régions du monde.

Cette année, au Canada, les Francophones sont à l'honneur : le huitième Sommet de la Francophonie a lieu à Moncton, au Nouveau-Brunswick et, de plus, le Gouvernement du Canada a déclaré 1999 Année de la Francophonie canadienne.

Le thème retenu pour le Sommet de Moncton, la jeunesse, me tient particulièrement à cœur. L'intégration de la jeunesse et sa participation active et positive dans tous les secteurs de la société n'ont jamais posé un défi aussi grand qu'en cette fin de millénaire marquée par des progrès technologiques dont on ne perçoit pas encore toutes les conséquences et par la transformation rapide des économies nationales et de l'économie internationale.

Tous sont d'accord pour reconnaître que la jeunesse est une ressource essentielle au développement de nos pays, mais il nous faut aller plus loin et donner une place et une voix à cette relève dans nos sociétés.

J'espère que le Sommet de Moncton saura concrétiser les aspirations que les jeunes nous ont transmises au cours des consultations qui ont eu lieu au Canada et dans toute la Francophonie.

Ronald J. Duhamel

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'R. Duhamel'. The signature is fluid and cursive, written over a light-colored background.

Secrétaire d'État

à la Francophonie et à la Diversification de l'économie de l'Ouest

Table des matières

I. La Francophonie multilatérale	1
La Francophonie	1
Le Canada au sein de la Francophonie	
La participation provinciale	
Objectifs du Canada	
L'année de la Francophonie canadienne	
La Francophonie institutionnelle	6
Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage	
Conférence ministérielle de la Francophonie	
Conseil permanent de la Francophonie	
Le Secrétariat général de la Francophonie	
L'Assemblée parlementaire de la Francophonie	
Les Sommets de la Francophonie	10
Bref historique des sept premiers sommets	
Sommet de Moncton	
Les conférences ministérielles permanentes et sectorielles	13
La Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française	
La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports	
Les IV ^{èmes} Jeux de la Francophonie	
Les opérateurs de la Francophonie	16
L'Agence de la Francophonie	
L'Agence universitaire de la Francophonie	
TV5	
L'Université Senghor d'Alexandrie	
L'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones	
Programmes mobilisateurs de la Francophonie	21
Espace de liberté, de démocratie et de développement	
Espace de culture et de communications	
Espace de savoir et de progrès	
Francophonie, économie et développement	
La Francophonie dans le monde	
Les organisations non gouvernementales	
II. La gestion canadienne de la Francophonie	27
La Direction des affaires de la Francophonie du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	
Concertation interministérielle	

III. La Francophonie bilatérale	29
Le programme canadien d'aide publique au développement	29
L'aide bilatérale à l'Afrique et au Moyen-Orient	
L'aide bilatérale à l'Asie et au Pacifique Sud	
L'aide bilatérale aux pays des Antilles et des Amériques	
Programme de coopération avec l'Europe centrale et l'Europe de l'Est	
Le Programme de bourses de la Francophonie	
IV. Annexes	35
Contributions du Canada à la Francophonie multilatérale	
Sigles et acronymes	

I. *La Francophonie multilatérale*

La Francophonie

La Francophonie est d'abord la communauté des peuples qui, à des degrés divers, parlent ou utilisent le français dans leur vie nationale ou dans leurs relations internationales. Mais elle est aussi un ensemble d'organisations et d'associations, gouvernementales et non gouvernementales, engagées dans des secteurs d'activité et des domaines d'intérêt communs aux membres de la communauté francophone. Depuis la première Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui s'est tenue à Paris en 1986, la Francophonie est devenue un lieu de dialogue politique et d'échanges qui sert à la mobilisation des ressources nécessaires aux activités de coopération des peuples ayant le français en partage.

Bien que les pays adhérant aux diverses institutions francophones partagent un même héritage linguistique, ils ne forment pas pour autant une entité homogène aux plans socio-culturel, politique ou économique. La diversité des cultures représentées au sein de la Francophonie constitue en effet une extraordinaire source de richesse, de créativité et de dynamisme.

Le Canada au sein de la Francophonie

Sensible à l'importance du fait français sur son territoire et déterminé à contribuer à son rayonnement sur la scène internationale, le Canada a été l'un des premiers pays à promouvoir la Francophonie en participant activement à la création et au développement de ses nombreuses institutions. C'est ainsi qu'il fut l'un des membres fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), créée à Niamey, au Niger, en 1970 (et qui porte aujourd'hui le nom d'Agence de la Francophonie). Il y assume depuis lors un rôle de premier plan. Le Canada est également membre de toutes les institutions multilatérales et conférences ministérielles de la Francophonie.

Le Canada a été l'hôte de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, qui s'est tenue à Québec en 1987. La conférence, également connue sous le nom de Sommet de la Francophonie, se réunit tous les deux ans dans l'un des pays membres de la Francophonie. C'est au Sommet de Hanoï, en novembre 1997, qu'il fut convenu de tenir le huitième Sommet de la Francophonie à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en septembre 1999.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est s'allier au riche réseau des 52 États et gouvernements qui ont le français en partage, réseau qui s'étend depuis l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient jusqu'aux Antilles, à l'Océan indien et au Pacifique, ainsi que sur notre continent. C'est aussi donner aux Canadiennes et aux Canadiens davantage de possibilités de rayonnement international dans les domaines de la langue et de la culture, de la politique, de l'économie et des nouvelles technologies ainsi que de la coopération

internationale. C'est enfin permettre au reste du monde de prendre la juste mesure de la contribution originale du Canada à la construction d'une Francophonie internationale moderne et ouverte à la diversité.

La participation provinciale

Afin de rendre possible la participation des provinces aux activités de la Francophonie, le Gouvernement du Canada a proposé, au début des années soixante-dix, une formule originale : le statut de gouvernement participant à l'ACCT, accordé au Québec en 1971 puis au Nouveau-Brunswick en 1977, qui leur a permis d'apporter une contribution active et distincte à l'Agence.

Il peut même arriver, à l'occasion, qu'un ministre provincial, parlant au nom du Canada, dirige la délégation canadienne, comme ce fut le cas aux conférences ministérielles sur l'éducation et sur la jeunesse et les sports.

Cet esprit d'ouverture a aussi permis d'associer dès le début le Québec et le Nouveau-Brunswick au déroulement des sommets de la Francophonie. Grâce à des ententes conclues avec le gouvernement fédéral en 1985, le Québec et le Nouveau-Brunswick participent de façon pleine et entière au volet de la coopération, interviennent en concertation et avec l'accord ponctuel du Premier ministre du Canada sur les questions relatives à la situation économique mondiale qui les intéressent, et ont le statut d'« observateur intéressé » sur les questions de politique internationale discutées au Sommet.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement du Canada invite les gouvernements du Manitoba et de l'Ontario à participer aux Sommets en nommant un représentant au sein de la délégation canadienne.

Objectifs du Canada

La Francophonie est l'un des grands axes de la politique étrangère du Canada. Au plan interne, la participation à la Francophonie se veut une mise en valeur de la dualité linguistique du Canada et un lieu d'affirmation et d'épanouissement du fait français sur son territoire. Au plan externe, la Francophonie correspond à une zone d'influence naturelle pour le Canada, au même titre que l'Organisation des États américains ou le Commonwealth. Elle est également une enceinte multilatérale de concertation et de dialogue où une puissance de la taille du Canada peut exercer une influence majeure en vue de la promotion des valeurs que les Canadiennes et les Canadiens souhaitent partager.

Les objectifs poursuivis par le Canada au sein de la Francophonie s'articulent avant tout sur l'affirmation des valeurs démocratiques, culturelles et économiques. Le Canada s'attache en particulier à y promouvoir le développement démocratique, les droits de la personne, la consolidation de

l'État de droit ainsi que la paix et la sécurité humaine. Ces objectifs s'apprécient aussi sous l'angle des apports politiques, culturels, scientifiques et autres dont le Canada peut s'enrichir grâce à son appartenance à la Francophonie et aux échanges entre ses membres.

Au-delà du Sommet de Moncton, qui devrait consolider les acquis récents et préparer l'entrée de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le troisième millénaire, le Canada entend concentrer ses efforts pour faire de cette jeune organisation un acteur international reconnu et un pôle identitaire dans lequel tous les francophones du monde pourront se rejoindre et se reconnaître. Une telle approche est d'autant plus souhaitable que nous devons faire face collectivement aux tendances à l'uniformité et à l'homogénéité générées par la mondialisation. Ces grands objectifs devront s'incarner dans l'atteinte de buts précis tant sur les plans politique qu'économique, aussi bien qu'en matière de coopération.

Le Canada s'attache en particulier à y promouvoir le développement démocratique, les droits de la personne, la consolidation de

l'État de droit ainsi que la paix et la sécurité humaine. Ces objectifs s'apprécient aussi sous l'angle des apports politiques, culturels, scientifiques et autres dont le Canada peut s'enrichir grâce à son appartenance à la Francophonie et aux échanges entre ses membres.

Au-delà du Sommet de Moncton, qui devrait consolider les acquis récents et préparer l'entrée de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le troisième millénaire, le Canada entend concentrer ses efforts pour faire de cette jeune organisation un acteur international reconnu et un pôle identitaire dans lequel tous les francophones du monde pourront se rejoindre et se reconnaître.

Une telle approche est d'autant plus souhaitable que nous devons faire face collectivement aux tendances à l'uniformité et à l'homogénéité générées par la mondialisation. Ces grands objectifs devront s'incarner dans l'atteinte de buts précis tant sur les plans politique qu'économique, aussi bien qu'en matière de coopération.

Le Canada s'attache en particulier à y promouvoir le développement démocratique, les droits de la personne, la consolidation de

l'État de droit ainsi que la paix et la sécurité humaine. Ces objectifs s'apprécient aussi sous l'angle des apports politiques, culturels, scientifiques et autres dont le Canada peut s'enrichir grâce à son appartenance à la Francophonie et aux échanges entre ses membres.

Au-delà du Sommet de Moncton, qui devrait consolider les acquis récents et préparer l'entrée de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le troisième millénaire, le Canada entend concentrer ses efforts pour faire de cette jeune organisation un acteur international reconnu et un pôle identitaire dans lequel tous les francophones du monde pourront se rejoindre et se reconnaître.

Une telle approche est d'autant plus souhaitable que nous devons faire face collectivement aux tendances à l'uniformité et à l'homogénéité générées par la mondialisation. Ces grands objectifs devront s'incarner dans l'atteinte de buts précis tant sur les plans politique qu'économique, aussi bien qu'en matière de coopération.

Le Canada s'attache en particulier à y promouvoir le développement démocratique, les droits de la personne, la consolidation de

l'État de droit ainsi que la paix et la sécurité humaine. Ces objectifs s'apprécient aussi sous l'angle des apports politiques, culturels, scientifiques et autres dont le Canada peut s'enrichir grâce à son appartenance à la Francophonie et aux échanges entre ses membres.

Au-delà du Sommet de Moncton, qui devrait consolider les acquis récents et préparer l'entrée de l'Organisation internationale de la Francophonie dans le troisième millénaire, le Canada entend concentrer ses efforts pour faire de cette jeune organisation un acteur international reconnu et un pôle identitaire dans lequel tous les francophones du monde pourront se rejoindre et se reconnaître.

Objectifs politiques

- Élargir le champ des discussions politiques au sein des différentes institutions de la Francophonie et favoriser une coopération accrue avec les autres organisations internationales œuvrant dans les mêmes domaines;
- développer des mécanismes de suivi et d'intervention souples et rapides pouvant répondre aux changements brusques qui perturbent l'environnement international;
- concentrer davantage les efforts sur les questions relatives à la sécurité humaine, au développement démocratique, aux droits de la personne et à la prévention des conflits.

Objectifs économiques

- Accélérer l'intégration des économies des pays francophones les moins développés au sein du système international des échanges commerciaux;

- encourager activement la concertation des acteurs francophones dans le dossier de la diversité culturelle;
- élargir l'accès et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et appuyer la production de contenus francophones.

Objectifs en matière de coopération

- Consolider les projets actuels et leur donner une portée significative et durable;
- éviter la dispersion et la multiplication de projets en recherchant systématiquement l'atteinte d'une masse critique indispensable à l'efficacité;
- encourager des habitudes de dialogue et de coopération au niveau des communautés.

Le Canada a pour objectif ultime de contribuer à la création d'une véritable communauté qui resserre les liens d'interdépendance entre ses membres et les rende véritablement solidaires. La volonté politique qui émane des sommets et les moyens qui y sont consentis devraient donner à la Francophonie sa configuration définitive, celle d'une organisation internationale solidaire et agissante.



L'Année de la Francophonie canadienne

En cette année du Sommet et afin de souligner la contribution de tous les francophones et francophiles du pays à l'évolution de la société, le Gouvernement du Canada a déclaré la période du 20 mars 1999 au 20 mars 2000 Année de la Francophonie canadienne. Le coup d'envoi de l'Année a été donné par la ministre du Patrimoine canadien, madame Sheila Copps, en présence du Premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, et de l'ex-ministre de la Coopération internationale et ex-ministre responsable de la Francophonie, madame Diane Marleau, lors des cérémonies qui ont marqué la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 1999. Parmi les nombreuses activités axées sur les échanges, la culture et la fête qui auront lieu tout au long de l'Année, plusieurs se dérouleront au Nouveau-Brunswick dans le cadre des manifestations entourant le Sommet de Moncton. C'est à ce moment que le Grand Train de la Francophonie fera son entrée en gare de Moncton après un périple de 17 jours à travers le Canada.



La Francophonie institutionnelle

Le Sommet de Cotonou, en 1995, marque un virage majeur pour la Francophonie institutionnelle. La Francophonie y a été dotée de nouvelles institutions confortant sa dimension politique sur la scène internationale. C'est à Cotonou qu'on a décidé de créer le Secrétariat général de la Francophonie et de nommer un Secrétaire général. C'est également à Cotonou que l'Agence de coopération culturelle et technique est devenue l'Agence de la Francophonie.

La Charte de la Francophonie, adoptée à la Conférence des ministres responsables de la Francophonie, qui s'est déroulée à Marrakech en 1996, assurait au système institutionnel francophone le support juridique qui lui manquait. Le Sommet de Hanoï, en 1997, a complété la réforme du système en adoptant la Charte révisée, qui constitue désormais le fondement juridique de la Francophonie. Le premier Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, porte-parole politique et représentant officiel de la Francophonie au niveau international, a été élu au Sommet de Hanoï. L'Agence de la Francophonie, pour sa part, s'est vue confirmée dans son rôle d'unique « opérateur » intergouvernemental de la Francophonie. Elle est dirigée par un Administrateur général, Roger Dehaybe, nommé au lendemain du Sommet de Hanoï.



Le Premier ministre Chrétien lors de la séance inaugurale au Sommet de Hanoï

Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet de la Francophonie)

L'idée d'une conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie a précédé de loin le premier sommet, organisé sous les auspices de la France, à Paris, en 1986. Le président Léopold Senghor du Sénégal s'en était fait un des premiers promoteurs au début des années soixante. Cette proposition fut ensuite reprise par les présidents Habib Bourguiba de Tunisie, Ould Daddah de Mauritanie et Hamani Diori du Niger, ainsi que par le prince Norodom Sihanouk du Cambodge.

Le Sommet, instance suprême de la Francophonie, se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du Sommet, qui exerce cette responsabilité jusqu'au Sommet suivant. Prenant le relais du Président du Vietnam, le Premier ministre du Canada en assurera la présidence au Sommet de Moncton. En permettant aux chefs d'État et de gouvernement d'entretenir un dialogue sur toutes les grandes questions internationales de l'heure, le Sommet définit les orientations et les objectifs de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde.

Conférence ministérielle de la Francophonie

Depuis le Sommet de Chaillot en 1991, la Conférence ministérielle de la Francophonie réunit annuellement les ministres des affaires étrangères ou de la Francophonie des pays membres. La Conférence ministérielle prépare le Sommet, veille à l'exécution des décisions qui y sont arrêtées et prend toutes initiatives en découlant. Il appartient à la Conférence de recommander au Sommet de nouveaux membres et observateurs et de préciser la nature de leurs droits et obligations. C'est la Conférence ministérielle qui nomme l'Administrateur général de l'Agence de la Francophonie, sur proposition du Secrétaire général.

La Conférence ministérielle est présidée par le ministre des affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie du pays hôte du Sommet, un an avant et un an après celui-ci. Depuis la Conférence ministérielle de Bucarest (décembre 1998), la présidence est assumée par le Canada, et ce pour les deux prochaines années.



Conseil permanent de la Francophonie

Le Conseil permanent de la Francophonie est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle. Il est composé des représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement membres du Sommet - les *sherpas*. Veillant à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle, le Conseil permanent exerce un rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre en ce qui concerne les volets politique, économique et de coopération de l'action de la Francophonie institutionnelle.

Le Secrétariat général de la Francophonie

La création du poste de Secrétaire général est l'une des dispositions les plus marquantes de la réforme décidée au Sommet de Cotonou. Élu pour quatre ans par les chefs d'État et de gouvernement, le Secrétaire général exerce son mandat sous l'autorité des trois grandes instances de la Francophonie, c'est-à-dire le Sommet, la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie, qu'il préside. Il assure le secrétariat des trois instances et fait rapport au Sommet de l'exécution de son mandat.

Le Secrétaire général est le porte-parole politique et représentant officiel de la Francophonie au niveau international. En cas d'urgence, il peut saisir le Conseil permanent et le président de la Conférence ministérielle des situations de crise ou de conflit dans lesquels des membres peuvent être impliqués.

Le Secrétaire général est le plus haut responsable de l'Agence de la Francophonie. Il est



Le Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali

chargé, en concertation avec l'Administrateur général de l'Agence et les autres opérateurs directs et reconnus*, de proposer aux instances les axes prioritaires de l'action francophone multilatérale. Il est responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone et veille à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs.

* Voir la liste des opérateurs directs et reconnus en page 16

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), créée au Luxembourg en 1967, s'est vu conférer le statut d'Assemblée consultative de la Francophonie lors du Sommet de Maurice en 1993. De ce fait, elle participe aux travaux des sommets, de la Conférence ministérielle et du Conseil permanent portant sur des sujets précis.

L'APF a été constituée à l'initiative de pays comme le Canada qui souhaitent étendre le rayonnement de la Francophonie tout en manifestant leur pluralité culturelle. Cinquante-six sections représentant diverses assemblées législatives composent aujourd'hui l'APF. Les sections du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario ont un statut autonome au même titre que la section canadienne. Le sénateur canadien Jean-Robert Gauthier a présidé l'APF de 1997 à 1999.

La coopération, le renforcement de la solidarité, la démocratie et les droits de la personne constituent les grands domaines d'action de l'APF. Cette action se concrétise notamment par des missions d'observation d'élections et par des séminaires et stages parlementaires, ainsi que par le programme d'appui à l'organisation des services parlementaires des Parlements du Sud, auquel le Canada prend une part active.



Les sommets de la Francophonie

Bref historique

Sommet de Paris

du 17 au 19 février 1986

Quarante-et-un pays et gouvernements étaient représentés au premier Sommet, qui s'est déroulé au Château de Versailles. Marquant un nouveau départ pour la Francophonie, la conférence était la première étape d'un effort de concertation permanent sur les grandes questions de l'heure. Elle était également l'occasion d'affirmer le rôle de la langue française comme porteuse de progrès et de modernité tout comme de dialogue entre les cultures. Elle voulait enfin traduire dans des programmes concrets et mobilisateurs la solidarité francophone. La conférence a créé un organisme de concertation informel, le Comité de suivi, chargé de donner suite aux décisions du Sommet.

Sommet de Québec

du 2 au 4 septembre 1987

Le Sommet de Québec a permis d'aller plus loin dans la voie de la concertation et du raffermissement de la solidarité des pays et gouvernements qui avaient participé au Sommet de Paris. Il a confirmé les secteurs prioritaires de la Francophonie, à savoir l'agriculture, l'énergie, les sciences et le développement technologique, la langue ainsi que la communication et la culture.

L'Institut de l'énergie et de l'environnement des pays francophones a vu le jour au Sommet de Québec.



Sommet de Dakar du 24 au 26 mai 1989

Le Sommet de Dakar fut celui de la consolidation. Il a ouvert la Francophonie à de nouveaux secteurs d'intervention : l'éducation et la formation, l'environnement, la coopération juridique et judiciaire. Il a confirmé la vocation de l'ACCT, le premier des opérateurs et un instrument essentiel de la Francophonie multilatérale.

Sommet de Chaillot du 19 au 21 novembre 1991

Le Sommet de Chaillot allait être, selon le président Mitterrand, hôte du Sommet, celui de la maturité et de l'élargissement. Près de 50 pays et gouvernements y étaient représentés, et l'espace francophone couvrait désormais tous les continents. Le Sommet a mis en place la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie, confirmant l'Agence dans son rôle de secrétariat de toutes les instances de la Francophonie.

Sommet de Maurice du 16 au 18 octobre 1993

C'est à Maurice que les participants ont décidé que les sommets porteraient désormais le nom de Conférences des chefs d'État et de gouvernement

des pays ayant le français en partage. Ils voulaient réaffirmer ainsi leur appartenance à la famille francophone dans le respect de leur diversité. Le Sommet a par ailleurs reconnu l'importance de l'économie, appelant à une plus grande coopération entre milieux d'affaires francophones.

Sommet de Cotonou du 2 au 4 décembre 1995

Le Sommet de Cotonou a entraîné une profonde mutation du mouvement francophone. Les nouvelles institutions mises en place lors de ce Sommet assuraient à la Francophonie un poids politique certain. C'est à Cotonou, en effet, qu'il fut décidé de créer le Secrétariat général de la Francophonie et de nommer un Secrétaire général, de transformer l'Agence de coopération culturelle et technique en Agence de la Francophonie, le poste d'Administrateur général étant alors créé pour en assurer la direction, et de concentrer l'action des opérateurs sur les cinq grands programmes mobilisateurs* de la coopération francophone.

* Voir la description des programmes mobilisateurs en page 21

Sommet de Hanoï du 14 au 17 novembre 1997

Le Sommet de Hanoï est une autre étape importante de l'évolution des institutions de la

Signature d'un accord par le ministre des finances du Vietnam, M. Nguyen Sinh Hung, et l'ex-ministre de la Coopération internationale et ex-ministre responsable de la Francophonie, Mme Diane Marleau, au Sommet de Hanoï



Francophonie, par la mise en œuvre de la Charte révisée et l'élection du premier Secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali. Le Secrétaire général y a reçu le mandat de faire de la Francophonie une force plus dynamique et plus active sur la scène internationale. Bien que le thème principal du Sommet ait été la coopération économique, les chefs d'État et de gouvernement ont convenu, notamment, de faire porter leurs efforts sur la paix et la prévention des conflits dans les pays membres. Ils se sont également engagés à coopérer avec la communauté internationale pour garantir le respect des droits de la personne. C'est à Hanoï que fut arrêté le choix de Moncton comme site du Sommet de 1999.

Sommet de Moncton du 3 au 5 septembre 1999

Le Canada, en tant qu'État membre de la Francophonie, et le Nouveau-Brunswick, en tant que gouvernement participant, sont les hôtes du huitième Sommet de la Francophonie. Les représentants des 52 États et gouvernements participants y sont invités. Ce Sommet s'inscrit sous le thème de la jeunesse afin de souligner la

contribution essentielle des jeunes à l'avenir de la Francophonie et du monde en général; deux sous-thèmes - l'économie et les nouvelles technologies -, ont également été retenus.

La participation active et positive de la jeunesse à la société présente un défi de taille en cette fin de millénaire marquée par le progrès de la technologie et la mutation profonde des économies nationales et de l'économie mondiale. Les gouvernements, en partenariat étroit avec le secteur privé, se doivent de relever ce défi et d'associer la jeunesse au développement de leurs sociétés.

Pour assurer cette intégration, le Canada a procédé à une consultation nationale dans toutes les régions du pays (Edmonton, Saint-Boniface, Sudbury, Chéticamp, Bouctouche et Shawinigan), qui prolongeait la réflexion entamée lors de la Conférence des Nations-Unies sur la jeunesse, tenue à Lisbonne et Braga au Portugal en août 1998. Des consultations auprès de jeunes ont également eu lieu chez nos partenaires de la Francophonie et au niveau international à Bamako, au Mali, et à Genève.

La synthèse des consultations auprès des jeunes devrait permettre d'intégrer leurs préoccupations aux discussions du Sommet et au plan d'action qui sera adopté par les chefs d'État et de gouvernement à l'issue du Sommet.



Logo du Sommet de Moncton

Conférences ministérielles permanentes et sectorielles

Des conférences ministérielles sectorielles sont convoquées périodiquement pour étudier divers dossiers de coopération multilatérale au sein de la Francophonie. Ces conférences ponctuelles, dont la tenue fait suite à des décisions prises par les sommets, ont pour objet d'élaborer des plans d'action dans des secteurs spécifiques qui reflètent les préoccupations de la Francophonie. Par exemple, les ministres francophones de l'économie et des finances se sont réunis à Monaco en avril 1999 pour discuter de commerce et d'investissement; deux ans plus tôt, les ministres chargés des inforoutes s'étaient rencontrés à Montréal.

Outre ces conférences ponctuelles, la Francophonie dispose de deux structures permanentes d'information et de concertation au niveau ministériel : la CONFEMEN et la CONFJES.



La Conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française

La Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN) est la plus ancienne des institutions de la Francophonie. Elle regroupe plus de 35 États et gouvernements membres et se réunit tous les deux ans. Son secrétariat permanent est situé à Dakar.

Le Canada a adhéré à la CONFEMEN en 1969. Vu que l'éducation relève des provinces, le Québec et le Nouveau-Brunswick sont particulièrement actifs lors des réunions de cette conférence permanente. L'Ontario et le Manitoba, de leur côté, s'associent à la délégation canadienne.

La CONFEMEN, institution souple et pragmatique, a pour vocation de favoriser la concertation, la coopération et la coordination des politiques d'éducation, et de poursuivre une réflexion de haut niveau sur l'avenir de ce secteur.

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports

Née en 1969 de la volonté commune des pays de la Francophonie de réaliser une politique de promotion et de protection de la jeunesse, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) rassemble des représentants de plus de 35 pays. Tout comme dans le cas de la CONFEMEN, le Québec et le Nouveau-Brunswick, à titre de gouvernements participants, sont très actifs lors des réunions de la CONFESJES, alors que l'Ontario et le Manitoba s'associent à la délégation canadienne.

Par ses actions, la CONFESJES contribue à la création d'un contexte favorable à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en développant des structures socio-éducatives et en faisant du sport un élément d'éducation permanente et de promotion sociale.



La CONFEJES dispose de fonds divers, dont le Fonds d'insertion des jeunes, géré en collaboration avec l'Agence de la Francophonie, et le Fonds français de préparation olympique. Le Programme de bourses canadiennes, depuis qu'il a été mis sur pied par le Canada en 1975, a permis de former plus de 400 cadres d'associations qui se consacrent à la jeunesse et à l'éducation physique. De nouveaux bailleurs de fonds participent à ce programme, qui porte maintenant le nom de Programme CONFEJES de formation des cadres.

La CONFEJES est également responsable des Jeux de la Francophonie, dont l'idée fut lancée lors du Sommet de Québec. Elle a créé le Comité international des Jeux de la Francophonie et l'a chargé d'organiser les Jeux à tous les quatre ans.

Les Jeux de la Francophonie ont adopté une formule originale, jumelant des épreuves sportives

et culturelles afin de créer un véritable carrefour d'échanges entre les participants venus des pays membres. Après les premiers Jeux, qui ont eu lieu au Maroc en 1989, et ceux de France (1994) et de Madagascar (1997), le Canada a l'honneur d'organiser les IV^{èmes} Jeux de la Francophonie, qui auront lieu dans la région d'Ottawa-Hull en 2001.

Les IV^{èmes} Jeux de la Francophonie

Du 14 au 24 juillet 2001, environ 2 600 artistes et athlètes délégués par plus d'une cinquantaine d'États et de gouvernements ayant en commun l'usage du français se réuniront dans la région d'Ottawa-Hull pour participer à cet événement.

À l'instar des précédents Jeux de la Francophonie, les Jeux d'Ottawa-Hull présenteront des épreuves sportives et des concours d'ordre culturel.

Les sports au programme des Jeux de la Francophonie de 2001 seront régis par les diverses fédérations internationales. Le volet des compétitions sportives compte huit disciplines : athlétisme, basket-ball, boxe, soccer, judo, tennis de table, volley-ball de plage et handisport (en démonstration).

Le volet des concours culturels de la Francophonie comprend lui aussi huit disciplines : chanson, conte, danse, littérature (poésie), peinture, photographie, sculpture et arts de la rue (en démonstration). Tout comme le volet sports, les gagnants de concours culturels se verront attribuer des médailles d'or, d'argent et de bronze.

En marge des concours culturels, un programme d'ateliers d'animation, de formation et de création permettra à tous les artistes qui viendront participer aux Jeux de mettre leurs talents en valeur.

Pour en savoir plus sur les IV^{èmes} Jeux de la Francophonie, on voudra bien consulter le site Web : www.jeux2001.ca/fra/home.asp



Les opérateurs de la Francophonie

La Charte de la Francophonie reconnaît à l'Agence de la Francophonie, seule organisation intergouvernementale, le rôle d'opérateur principal des programmes de coopération culturelle, scientifique, technique, économique et juridique décidés par le Sommet. Elle accorde par ailleurs le rôle d'opérateurs directs et reconnus du Sommet à quatre organisations qui ont reçu des instances de la Francophonie le mandat officiel de mener des actions de coopération multilatérales dans des domaines spécifiques, à savoir l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5, la télévision internationale francophone, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF).



VIII^e Sommet de la Francophonie

Moncton 1999 Nouveau-Brunswick – Canada

MONCTON



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada



VIII^e Sommet de la Francophonie

Moncton 1999 Nouveau-Brunswick – Canada

- | | | | | | | | | |
|---|--|---|-----|--|---|----|--|--|
| 1 | | BELGIQUE (Royaume de)
population : 10,165 millions
capitale : Bruxelles
langue : français, néerlandais, allemand | 9* | | CANADA - Nouveau-Brunswick
population : 760 000
capitale : Fredericton
langue : français et anglais (officiels) | 18 | | DJIBOUTI (République de)
population : 481 000
capitale : Djibouti
langue : arabe (officiel), français, afér, issa, somali |
| 2 | | BÉNIN (République du)
population : 5,9 millions
capitale : Porto Novo
langue : français (officiel), fon, yoruba, somba, peul, bariba | 10* | | CANADA - Québec
population : 7,5 millions
capitale : Québec
langue : français (officiel) et anglais | 19 | | DOMINIQUE (Commonwealth de la)
population : 60 000
capitale : Roseau
langue : anglais, créole, français |
| 3 | | BULGARIE (République de)
population : 8,3 millions
capitale : Sofia
langue : bulgare (officiel), français, anglais | 11 | | CAP-VERT (République du)
population : 395 000
capitale : Praia
langue : portugais (officiel), créole, français | 20 | | ÉGYPTE (République arabe d')
population : 64,8 millions
capitale : Le Caire
langue : arabe (officiel), anglais, français |
| 4 | | BURKINA FASO
population : 10,9 millions
capitale : Ouagadougou
langue : français (officiel), moré, dioula, peul, gourmantché, bobo | 12 | | CENTRAFRIQUE (République centrafricaine)
population : 3,3 millions
capitale : Bangui
langue : français (officiel), sangho, banda, gbaka, gbaka, sara | 21 | | FRANCE
population : 58,6 millions
capitale : Paris
langue : français |
| 5 | | BURUNDI (République du)
population : 6 millions
capitale : Bujumbura
langue : français et kirundi (officiels), swahili | 13 | | COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
population : 4,5 millions
capitale : Bruxelles
langue : français | 22 | | GABON (République du)
population : 1,2 million
capitale : Libreville
langue : français (officiel), fang, punu, nzabi, myéné, batéké |
| 6 | | CAMBODGE (Royaume du)
population : 11,2 millions
capitale : Pnom Penh
langue : khmer (officiel), français | 14 | | COMORES (République fédérale islamique des)
population : 500 000
capitale : Moroni
langue : arabe et français (officiels) | 23 | | GUINÉE (République de)
population : 7,5 millions
capitale : Conakry
langue : français (officiel), soussou, malinké, peul, ioma, kissi |
| 7 | | CAMEROUN (République du)
population : 14,7 millions
capitale : Yaoundé
langue : français et anglais (officiels), éwondo, douala, bamiléké, bassa, peul | 15 | | CONGO (République du)
population : 2,6 millions
capitale : Brazzaville
langue : français (officiel), kikongo, lingala, kongo, vili, mbochi, sangha | 24 | | GUINÉE-BISSAU (République de)
population : 1,2 million
capitale : Bissau
langue : portugais (officiel), créole, français, malinké |
| 8 | | CANADA
population : 30,3 millions
capitale : Ottawa
langue : français et anglais (officiels) | 16 | | CONGO (République démocratique du)
population : 44,4 millions
capitale : Kinshasa
langue : français (officiel), swahili, lingala, kikongo, tshiluba | 25 | | GUINÉE ÉQUATORIALE (République de)
population : 400 000
capitale : Malabo
langue : espagnol (officiel), fang, bubu, yasa, français |
| | | | 17 | | CÔTE D'IVOIRE (République de)
population : 15 millions
capitale : Yamassoukro
langue : français (officiel), baoulé, dioula, agni, bété | 26 | | HAÏTI (République d')
population : 6,6 millions
capital : Port-au-Prince
langues : français (officiel), créole |

27



LAOS (République démocratique populaire du)
population : 5,1 millions
capital : Vientiane
langues : lao, thiais, khmus, méo-yéo, français

28



LIBAN (République du)
population : 3,4 millions
capital : Beyrouth
langues : arabe (officiel), français

29



LUXEMBOURG (Grand-Duché du)
population : 420 000
capital : Luxembourg
langues : luxembourgeois, français, allemand

30



MADAGASCAR (République de)
population : 14 millions
capital : Antananarivo
langues : malagache, français

31



MALI (République du)
population : 9,8 millions
capital : Bamako
langues : français (officiel), bambara, peul

32



MAROC (Royaume du)
population : 30,4 millions
capital : Rabat
langues : arabe (officiel), berbère, français, espagnol

33



MAURICE (République de)
population : 1,2 million
capital : Port-Louis
langues : anglais (officiel), français, créole, hindi, tamoul, chinois

34



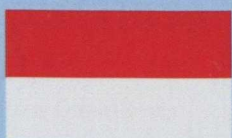
MAURITANIE (République islamique de)
population : 2,4 millions
capital : Nouakchott
langues : arabe (officiel), français, bambara, pulaar, wolof, soninké, hassaniya

35



Le MOLDOVA (République du)
population : 4,4 millions
capital : Chisinau
langues : moldave (roumain), gagouze, français

36



MONACO (Principauté de)
population : 30 000
capital : Monaco
langues : français, monégasque

37



NIGER (République du)
population : 9,3 millions
capital : Niamey
langues : français (officiel), haoussa, peul, djerma, kanouri, tamachek

38



ROUMANIE (République de)
population : 22,5 millions
capital : Bucarest
langues : roumain, français

39



RWANDA (République du)
population : 7,7 millions
capital : Kigali
langues : kinyarwanda, français, swahili

40



SAINT-LUCIE
population : 150 000
capitale : Castries
langues : anglais, français, créole

41



SAO TOMÉ ET PRINCEPE (République démocratique de)
population : 150 000
capitale : Sao Tomé
langues : portugais, créole, français

42



SÉNÉGAL (République du)
population : 9,4 millions
capitale : Dakar
langues : français (officiel), wolof, sérère, diola, soninké, pulaar

43



SEYCHELLES (République des)
population : 80 000
capitale : Victoria
langues : créole, français, anglais

44



SUISSE (Confédération suisse)
population : 7,25 millions
capitale : Berne
langues : allemand, français, italien, romanche

45



TCHAD (République du)
population : 7,2 millions
capitale : N'Djaména
langues : français et arabe (officiels), sara, toupouri, moudang, sango

46



TOGO (République du)
population : 4,7 millions
capitale : Lomé
langues : français (officiel), mina, éwé, kabyé

47



TUNISIE (République de)
population : 9,2 millions
capitale : Tunis
langues : arabe (officiel), français

48



VANUATU (République du)
population : 180 000
capitale : Port-Vila
langues : anglais, français, bichlamar

49



VIETNAM (République socialiste du)
population : 75,1 millions
capitale : Hanoi
langues : vietnamien, chinois, anglais, français

50**



ALBANIE (République d')
population : 3,3 millions
capitale : Tirana
langues : albanais, grec

51**



MACÉDOINE (Ancienne république yougoslave de)
population : 2 millions
capitale : Skopje
langues : macédonien (officiel), albanais, serbe, turc, valaque, rom

52**

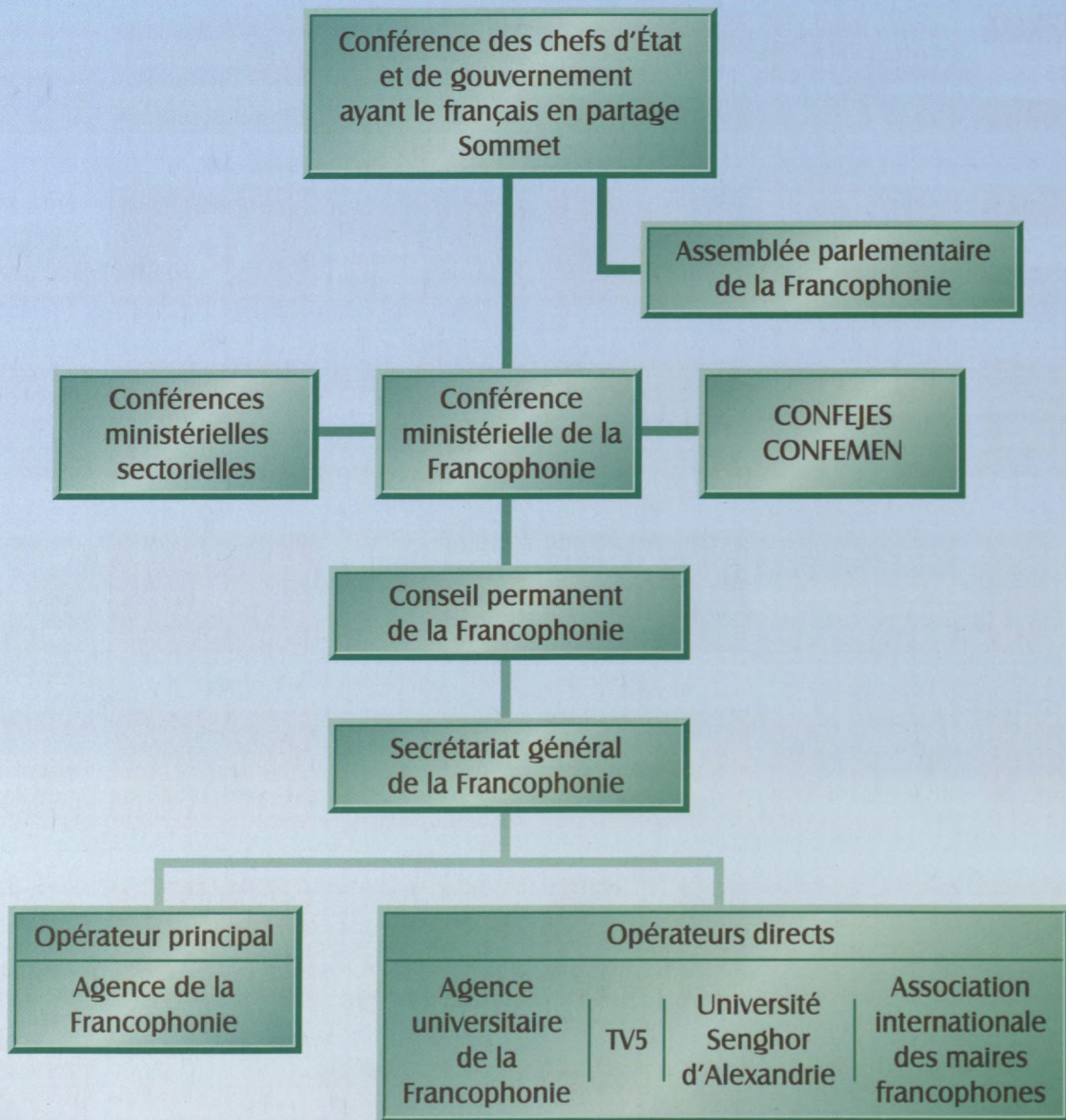


POLOGNE (République de)
population : 38,6 millions
capitale : Varsovie
langue : polonais

* GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

** PAYS OBSERVATEURS

La Francophonie institutionnelle



L'Agence de la Francophonie

L'Agence a vu le jour à Niamey, Niger, le 20 mars 1970. Son premier Secrétaire général fut le Canadien Jean-Marc Léger. Un autre Canadien, Jean-Louis Roy, a également occupé ce poste de 1990 à 1997. L'Agence est maintenant dirigée par un Administrateur général nommé pour quatre ans par la Conférence ministérielle de la Francophonie, sur proposition du Secrétaire général. L'Administrateur général actuel, Roger Dehaybe, auparavant haut fonctionnaire à la Communauté française de Belgique, a été nommé lors de la Conférence ministérielle qui a suivi le Sommet de Hanoï, en novembre 1997.

L'Agence est l'opérateur principal des programmes de coopération décidés par le Sommet. Elle est un lieu d'échange et de concertation entre les États et gouvernements participants, de nombreuses organisations multilatérales et régionales de coopération ainsi que diverses organisations internationales non gouvernementales. Elle organise également les conférences ministérielles sectorielles : ministres de la culture (Cotonou, 1981; Liège, 1990), de la recherche scientifique (Yamoussoukro, 1984), des communications (Le Caire, 1985), de la justice (Paris, 1989; Le Caire, 1995), de l'environnement (Tunis, 1991), de l'éducation (Montréal, 1992), de l'enfance (Dakar, 1993), chargés des inforoutes (Montréal, 1997) et de l'économie et des finances (Monaco, 1999).

Le plan de réforme de l'Agence adopté lors de la Conférence ministérielle de Bucarest en décembre 1998 a entraîné d'importantes modifications de ses structures. L'application du plan en janvier 1999 a ainsi conduit à l'élimination des cinq directions générales alors en place au profit de neuf directions de programme et trois directions d'appui à fonction transversale. La réforme visait avant tout à rendre l'institution plus souple, mieux en mesure de mener des actions interdisciplinaires et de permettre une économie des coûts de fonctionnement de l'Agence.



L'Institut de l'Énergie et de l'environnement (IEPF), organe subsidiaire de l'Agence, a son siège à Québec en vertu d'un accord signé entre l'Agence et le Canada en 1988. Il administre des programmes de formation, d'information et de transfert technologique liés à l'énergie et à l'environnement.

L'Agence de la Francophonie compte six bureaux régionaux. Les bureaux à vocation politique (New York, Genève et Bruxelles) relèvent du Secrétariat général, tandis que les trois autres bureaux relèvent de l'Agence - soit le Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest (BRAO), à Lomé (Togo); le Bureau régional de l'Afrique centrale (BRAC), à Libreville (Gabon); et le Bureau régional Asie-Pacifique (BRAP), à Hanoï.

Agence universitaire de la Francophonie (L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française)

C'est à l'initiative du Canadien Jean-Marc Léger que l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) a été fondée en 1961. L'Association, devenue aujourd'hui l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et ayant son siège à Montréal, regroupe la plupart des institutions universitaires de la Francophonie. Le mandat de l'AUF est de contribuer à la construction francophone en consolidant un espace scientifique de langue française animé par les enseignants, les chercheurs et les étudiants.

Les grands domaines d'intervention de l'AUF visent notamment la recherche, l'enseignement et la formation, dont la formation à distance, et la promotion du français. Elle favorise également la

coopération universitaire dans le cadre du Fonds international de coopération universitaire (FICU) créé grâce au soutien des gouvernements, dont celui du Canada.

Au Sommet de Québec, l'AUPELF s'est vu confier la mise en place de l'Université des réseaux d'expression française (UREF). Cette université, qui n'a pas à proprement parler d'assise physique, vise le « maillage des capacités de recherche » et l'interconnectivité des universitaires du monde francophone.

L'AUF assure également le secrétariat de la Conférence des ministres francophones de l'enseignement supérieur et de la recherche (CONFEMER), qui se réunit tous les deux ans. L'AUF rassemble près de 400 établissements d'enseignement supérieur, grandes écoles, conférences internationales de doyens et chefs d'établissements universitaires et plus de 300 départements d'études françaises et francophones.

TV5

TV5 est un réseau international de télévision de langue française dont les partenaires sont le Canada, le Québec, la France, la Suisse, la Communauté française de Belgique, et plusieurs pays africains, notamment le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. TV5 est l'un des plus grands réseaux de télévision au monde et un outil extraordinaire de communication qui peut rejoindre près de 100 millions de foyers dans plus d'une centaine de pays sur tous les continents. La chaîne TV5, considérée comme l'une des plus grandes réalisations de la Francophonie, constitue la seule véritable vitrine télévisuelle du Canada au niveau international.

TV5 est un véhicule privilégié grâce auquel le Canada peut promouvoir auprès des pays de la Francophonie les valeurs qui lui tiennent à cœur, tels la primauté du droit, le respect des droits fondamentaux de la personne, l'égalité des sexes, l'engagement envers la démocratie et la reconnaissance de la réalité multiculturelle.

TV5 constitue un instrument original de coopération multilatérale et un véhicule privilégié de communication entre les peuples de la Francophonie. Elle offre une extraordinaire vitrine de diffusion des produits télévisuels, cinématographiques et culturels canadiens, qui occupent un temps d'antenne variant de 13 à 25 %. Elle donne aux téléspectateurs canadiens la possibilité de voir une programmation unique en son genre, faite d'émissions produites dans les pays partenaires.

La gestion de TV5 est assurée au Canada par le Consortium de télévision Canada-Québec, dont le siège est à Montréal.

L'Université Senghor d'Alexandrie

Créée en 1990, suite au Sommet de Dakar, l'Université Senghor est un établissement privé de troisième cycle dont la vocation est la formation des cadres et des formateurs de haut niveau dans des domaines prioritaires au développement de l'Afrique francophone.

À l'origine, l'université comptait deux départements, le département de nutrition et santé et celui de l'administration et la gestion. Le Canada a assuré la création d'un département de gestion de l'environnement et a assumé le coût de l'envoi à Dakar d'experts et d'enseignants de l'Université du Québec à Montréal. Un quatrième département, celui de la gestion du patrimoine culturel, a été récemment inauguré.

L'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF)

L'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) est l'opérateur de la Francophonie pour le développement urbain. Elle compte plus de 90 membres répartis dans plus de 40 États ou gouvernements. Au Canada, les villes de Hull, Montréal, Ottawa et Québec sont membres de l'AIMF.

L'AIMF s'est fixé pour objectif d'établir des liens étroits de coopération dans tous les domaines de l'activité municipale. Pour réaliser ses projets,

l'AIMF dispose de plusieurs outils d'intervention, dont des crédits attribués par la Francophonie en vertu de son statut d'opérateur. Au cours des dernières années, l'AIMF a surtout concentré son action sur l'aide au développement des villes, l'appui à la modernisation, le soutien à l'éducation et à la formation, ainsi qu'au développement de la culture.

Consciente de l'importance de la modernisation de la gestion des services municipaux, l'AIMF a décidé, à l'aube du XXI^e siècle, d'orienter sa programmation sur l'informatisation de la gestion de l'état civil.

L'AIMF célèbre, en 1999, son 20^e anniversaire. Pour souligner cet événement, les maires et responsables des capitales et métropoles francophones ont décidé de tenir leur assemblée générale en septembre à Québec, à la veille du Sommet de Moncton. Il s'agit d'un retour à Québec pour l'AIMF, qui y avait été créée en 1979 à l'initiative de Jacques Chirac, alors maire de Paris.

Programmes mobilisateurs de la Francophonie

Le Sommet de Cotonou a voulu donner plus de visibilité et de cohérence à la coopération francophone multilatérale mise en place depuis le premier Sommet en 1986. Cinq grands programmes mobilisateurs de la coopération, nommés également espaces, ont été définis et adoptés à Cotonou : Espace de liberté, de démocratie et de développement; Espace de culture et de communications; Espace de savoir et de progrès; Francophonie, économie et développement; et la Francophonie dans le monde. Depuis Cotonou, les activités de coopération des opérateurs de la Francophonie doivent être planifiées dans le cadre de ces cinq programmes mobilisateurs, qui permettent de regrouper sous un même thème les priorités définies lors des sommets. Cela assure une plus grande synergie et complémentarité entre leurs actions tout comme avec celles des autres organisations multilatérales et des agences de coopération bilatérale.

Espace de liberté, de démocratie et de développement

Cet espace est ordonné autour de deux grands axes : 1) la consolidation de l'État de droit et de la démocratie, 2) la promotion des droits de la personne et l'appui au processus démocratique et à la paix. Cet espace se distingue des autres programmes mobilisateurs par les actions conduites en appui aux initiatives découlant du mandat politique du Secrétaire général. Parmi ces actions se trouvent les missions de médiation menées à la demande des États en situation de conflits et les missions d'observation d'élections que la Francophonie organise seule ou en collaboration avec d'autres organisations telles que l'ONU, le Commonwealth ou l'Organisation de l'unité africaine.

Les projets menés dans cet espace visent la coopération juridique et judiciaire, la promotion des droits de la personne, l'appui au processus démocratique, la consolidation de la paix ainsi que la coopération parlementaire.

Le Canada agit également dans ces domaines. Il est à l'origine du Réseau international de cliniques juridiques, dont l'objectif est d'aider les femmes des pays en développement à accéder à une réelle égalité juridique et sociale. Il appuie également des projets de formation et d'éducation en droits de la personne ainsi que de prévention des conflits dans de nombreux pays africains.

Espace de culture et de communications

Ce programme mobilisateur se compose de deux grands volets, dont le premier comprend les contenus culturels et audiovisuels et les entreprises de culture et de communication, et le second, l'infrastructure francophone et les nouvelles technologies.



La chaîne de télévision TV5 constitue l'une des principales activités du premier volet. Le Canada y apporte son appui financier, notamment à TV5 Afrique. D'autres projets mis de l'avant par les opérateurs de la Francophonie visent la conservation et le développement des langues, du cinéma et du patrimoine africains.

Le thème de l'inforoute francophone et des nouvelles technologies a été introduit au Sommet de Cotonou (1995). Pour reconnaître l'importance accordée à ce secteur, une conférence ministérielle a réuni les ministres francophones responsables des inforoutes à Montréal, en mai 1997. Ce thème a par la suite été abordé au Sommet de Hanoï (1997), et le Sommet de Moncton lui fait également une large place.

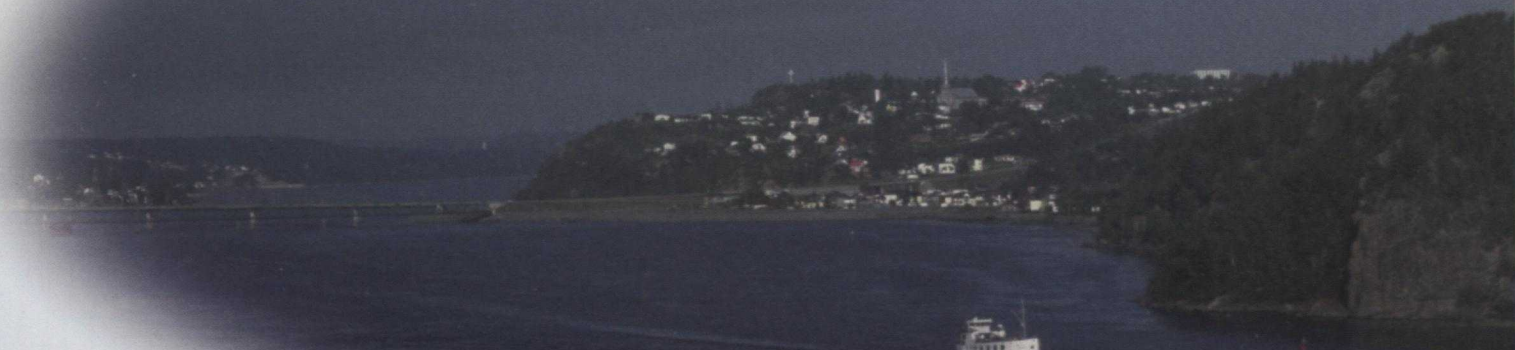
Sur le plan multilatéral, le Canada participe au Fonds francophone des inforoutes, créé en application des recommandations de la conférence de Montréal. Le Fonds, qui relève de l'Agence de la Francophonie, vise à démocratiser l'accès aux inforoutes, à développer l'éducation, la formation et la recherche, à promouvoir une aire de

développement économique ainsi qu'à sensibiliser les jeunes, les producteurs et les investisseurs. Il veut enfin assurer une présence concertée des francophones auprès des instances internationales chargées du développement des inforoutes.

Depuis le Sommet de Hanoï, le Canada poursuit certains projets comme FrancoNet, dont l'objectif est d'étendre l'accès à l'Internet aux pays de la Francophonie. De façon générale, l'action canadienne encourage l'application des nouvelles technologies dans de nombreux secteurs d'intervention de la Francophonie, tels le maintien et le développement de la démocratie et des droits de la personne, l'économie et l'univers des communications.

Espace de savoir et de progrès

Intimement lié au thème central de la jeunesse, ce programme est structuré autour de trois éléments de programme principaux : l'éducation de base, la formation professionnelle et technique et



l'appui à l'édition scolaire. C'est l'éducation de base qui est la première des priorités. Les activités de ce secteur visent l'éducation formelle, non-formelle et informelle et comprennent des projet d'alphabetisation et de post-alphabetisation. Au niveau de la formation professionnelle et technique, l'action s'articule autour de la formulation de politiques, du développement des instruments de mise en œuvre de cette politique et de la concertation de l'Agence avec les principaux partenaires impliqués dans ce secteur. L'appui à l'édition scolaire vise à renforcer la capacité éditoriale des pays du Sud.

Ce programme s'occupe également de la question du français dans le monde, des langues africaines, de la place du français dans les organisations internationales et de l'aménagement linguistique.

L'enseignement supérieur et la recherche, y compris les mesures favorisant la coopération inter-universitaire et la mobilité des étudiants et des chercheurs, font également partie des principaux axes d'intervention du programme.

Francophonie, économie et développement

Ce programme mobilisateur s'intéresse à l'économie, aux entreprises et au développement durable. Les principaux objectifs de la coopération multilatérale dans ce domaine sont la lutte contre la pauvreté, le rééquilibrage du commerce international, notamment au moyen de mesures d'incitation à l'initiative privée, et la mise en place d'un cadre étatique offrant de meilleures garanties, en particulier juridiques, pour la croissance économique.

Suite à une décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie au Sommet de Hanoï, une conférence des ministres de l'économie et des finances consacrée au thème du commerce et de l'investissement a eu lieu à Monaco les 14 et 15 avril 1999. La déclaration adoptée par les ministres aborde bon nombre de questions économiques actuelles, dont la réforme du système financier international, le problème de l'endettement et les prochaines négociations commerciales, et invite les pays membres à renforcer leur concertation face aux défis de la mondialisation afin d'améliorer les perspectives de

Banque internationale d'information sur les États francophones

La création de la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF), appuyée par le Canada au premier Sommet de la Francophonie (Paris, 1986), est, depuis 1992, un programme de l'Agence de la Francophonie hébergé dans les structures administratives de Patrimoine Canada. D'abord base de données bibliographiques recensant tous les documents consacrés aux États membres de la Francophonie, la BIEF s'est rapidement transformée en un réseau de mise en commun des ressources documentaires et technologiques destiné à faciliter le transfert de l'information et de la documentation. La BIEF intervient dans l'élaboration, la modernisation et la consolidation des politiques et des systèmes nationaux d'information des États membres. Quatre réseaux institutionnels ont été mis en place : le Réseau des centres serveurs nationaux, le Forum des directeurs de bibliothèques nationales, le Réseau des directeurs des archives nationales et le Réseau des directeurs des centres nationaux d'information scientifique et technique. La BIEF travaille en étroite collaboration avec les organismes internationaux non gouvernementaux du domaine de l'information.

développement de tous les pays, en particulier les plus vulnérables. Dans ce contexte, le Canada a annoncé la création d'un fonds spécial de 700 000 dollars destiné à appuyer l'intégration et la pleine participation des pays les moins avancés au système économique mondial.

Toujours dans le domaine de l'économie, la version française d'un logiciel de gestion de la dette, mis au point par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et déjà utilisé dans les pays en développement du Commonwealth, a été mis à la disposition des pays francophones du Sud par l'intermédiaire de l'ACCT. Les sites opérationnels et les utilisateurs de la version française de ce logiciel sont le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert et le Mali; d'autres pays se sont montrés intéressés.

Dans le secteur des entreprises, depuis plusieurs années, les actions de la Francophonie privilégient trois axes d'intervention, soit la priorité au développement, la mobilisation de l'épargne et les partenariats.

Le programme « Appui au développement des PME agroalimentaires », qui remonte à 1990, a été reconduit à Hanoï. Appuyé par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, ce programme met à la disposition des PME des pays du Sud les services techniques du Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) de Saint-Hyacinthe, pour la production et la commercialisation de produits locaux conformes aux conditions sanitaires et répondant aux exigences des marchés nationaux et internationaux.

La Francophonie dans le monde

L'action de la Francophonie dans cet espace vise plusieurs objectifs : assurer une plus grande diffusion du français en favorisant son enseignement comme langue seconde, mettre à profit les applications des nouvelles technologies pour renforcer la diffusion du français, et favoriser l'usage du français dans les organisations internationales, notamment au moyen de programmes de formation destinés aux fonctionnaires et d'aide à la traduction et l'interprétation.

La Journée internationale de la Francophonie, célébrée chaque année le 20 mars par l'ensemble des États et gouvernements membres de la Francophonie, permet de faire connaître celle-ci à travers le monde. Au Canada, le 20 mars est marqué par diverses activités officielles à Ottawa; à l'étranger, de nombreuses ambassades canadiennes participent à des manifestations locales.



Les organisations non gouvernementales

La plupart des associations de la Francophonie se sont formées en fonction d'objectifs communs ou selon une vocation professionnelle particulière. Leur grande diversité et la multitude de leurs programmes et activités donnent à la Francophonie une dimension polyvalente qui lui permet d'exercer une action dynamique débordant largement le cadre gouvernemental.

Les organisations non gouvernementales (ONG) francophones contribuent au rayonnement de la Francophonie sur l'ensemble de la planète. Suite à la première Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) francophones, tenue à Paris en 1994, le Conseil permanent de la Francophonie a choisi un certain nombre d'organisations qui apportent une contribution utile au développement de la Francophonie. En 1996, le Conseil permanent accréditait une vingtaine d'OING francophones, dont :

- l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires;
- l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration française;
- l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française;
- le Conseil international de la langue française;
- le Comité international des femmes africaines pour le développement;
- l'Association internationale des femmes francophones.

Plusieurs ONG canadiennes, telles la Fédération des communautés francophones et acadiennes, la Société nationale de l'Acadie, la Fondation Paul-Gérin-Lajoie et l'Association canadienne-française de l'Ontario, sont actives au sein de la Francophonie internationale. À l'inverse, plusieurs OING francophones sont présentes au Canada. C'est le cas notamment du Club Richelieu international et du Conseil francophone de la chanson.

II. *La gestion canadienne de la Francophonie*

La Direction des affaires de la Francophonie du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Au sein du gouvernement canadien, la gestion du dossier de la Francophonie internationale relève du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Le Secrétaire d'État à la Francophonie et à la Diversification de l'économie de l'Ouest en a la charge au sein du gouvernement.

La responsabilité immédiate de la gestion de la participation canadienne à la Francophonie a été confiée à la Direction des affaires de la Francophonie du MAECI. Cette direction a pour mandat de coordonner tous les aspects de cette participation aux niveaux ministériel et interministériel. Elle gère également l'essentiel des crédits budgétaires que le Canada destine à l'Agence de la Francophonie, aux projets découlant des sommets et aux activités des institutions francophones. L'Agence canadienne de développement international est la principale source des fonds accordés par le Canada aux programmes de coopération de la Francophonie et gérés par la Direction des affaires de la Francophonie.

La Direction des affaires de la Francophonie travaille en liaison étroite avec le représentant personnel du Premier ministre pour la Francophonie en vue d'assurer la préparation et le suivi des sommets et des conférences ministérielles. Le représentant personnel représente le Canada au sein du Conseil permanent de la Francophonie.

Concertation interministérielle

La coopération au sein de la Francophonie étant de plus en plus spécialisée et multidisciplinaire, divers spécialistes (les « correspondants sectoriels ») rattachés à différents ministères fédéraux apportent appui et conseils à la Direction des affaires de la Francophonie. Ces correspondants sont chargés de traduire en projets précis les grandes

orientations adoptées par les chefs d'État et de gouvernement lors des sommets et ce, dans le cadre des budgets confiés à la Direction des affaires de la Francophonie. Ils siègent aux comités de programme de la Francophonie établis pour chacun des cinq programmes mobilisateurs.

Les correspondants sectoriels viennent de l'ACDI, d'Industrie Canada, de Patrimoine canadien, de Justice Canada, d'Environnement Canada, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Travaux publics et services gouvernementaux, de Développement des ressources humaines Canada et d'Élections Canada.



III. *La Francophonie bilatérale*

Le Programme canadien d'aide publique aux pays de la Francophonie

Le programme canadien d'aide publique au développement (APD) et le programme d'aide publique (AP) dont bénéficient les pays en développement et les pays en transition membres de la Francophonie, prennent diverses formes : aide bilatérale, aide multilatérale par l'intermédiaire du système onusien, de la Francophonie et des institutions financières internationales, appui aux initiatives des organisations non gouvernementales ou des entreprises canadiennes. L'ACDI est le gestionnaire principal du programme.

Le programme d'aide au développement a pour objectif de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin d'atténuer la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. À cette fin, l'APD canadienne concentre ses ressources dans six domaines prioritaires : la satisfaction des besoins humains fondamentaux; la participation des femmes au développement durable; les services d'infrastructure; les droits de la personne, la démocratie et la saine gestion publique; le développement du secteur privé; la protection de l'environnement.

L'aide bilatérale à l'Afrique et au Moyen-Orient

La réduction de la pauvreté et la promotion de la paix et de la sécurité sont les deux grands objectifs de l'aide canadienne en Afrique et au Moyen-Orient. Les programmes d'aide portent sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, la promotion de l'équité entre les hommes et les femmes, la satisfaction des besoins fondamentaux, l'infrastructure et le développement du secteur privé (y compris l'aide aux PME et aux micro-entreprises). En ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité, la priorité va à la démocratisation et au respect des droits de la personne, ainsi qu'à la prévention des conflits, la réduction des dépenses militaires, l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, et une meilleure complémentarité de l'assistance humanitaire et du développement durable.

Afrique du Nord et Moyen-Orient

L'Égypte, le Liban, le Maroc et la Tunisie, pays qui appartiennent tous à la Francophonie, bénéficient des programmes d'aide canadiens.

En Égypte, l'aide porte sur la promotion de la gestion durable des ressources naturelles et sur l'appui aux réformes économiques et sociales, y compris l'amélioration de la situation socio-économique des femmes.

Au Liban, le programme d'aide se concentre sur la reconstruction du pays, y compris la réforme du système de taxation et la formation professionnelle et technique. Au Maroc et en Tunisie, le programme s'articule autour du transfert de technologies et des connaissances techniques grâce au renforcement institutionnel des établissements de formation technique et professionnelle, ainsi qu'autour du développement du secteur privé. Il contribue à consolider les partenariats entre le Canada et le Maghreb.

Afrique de l'Ouest

Les pays d'Afrique occidentale qui appartiennent à la Francophonie et reçoivent l'aide canadienne comprennent le Cap-Vert, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. L'aide bilatérale se concentre au Sénégal et en Guinée. La Mauritanie bénéficie d'un petit programme bilatéral, tandis que la Guinée-Bissau et le Cap-Vert ont accès au Fonds canadien d'initiatives locales. L'aide canadienne dans cette région porte principalement sur l'éducation de base et le développement de l'économie populaire, y compris l'appui aux PME et aux projets de micro-financement.

Sahel et Côte d'Ivoire

Le programme d'aide destiné au Sahel et à la Côte d'Ivoire comprend notamment la coopération bilatérale avec le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire et le Club du Sahel, le Comité inter-États pour la lutte contre la désertification au Sahel et l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.

Les priorités de ce programme, axé sur la recherche d'un équilibre plus harmonieux entre les facteurs démographiques, économiques et environnementaux, sont la satisfaction des besoins humains fondamentaux, la saine gestion des affaires publiques (y compris le renforcement de la société civile et l'appui à la décentralisation) et le développement du secteur privé. Divers projets favorisent également la participation des femmes au développement, la coopération régionale et la protection de l'environnement.



Golfe de Guinée

Le Bénin et le Togo sont les deux pays membres de la Francophonie dans la région du golfe de Guinée. Tous deux bénéficient de l'aide canadienne. Au Bénin, la saine gestion des affaires publiques est un thème central du programme. L'action canadienne vise aussi à accroître l'efficacité des systèmes de gestion de la Présidence et du ministère de la Fonction publique. Au Togo, l'aide est principalement dispensée par le biais de projets régionaux ayant un volet togolais, tels l'appui à la réglementation sur les mutuelles d'épargne ou de crédit, et le programme de la coopération industrielle. Le Togo a par ailleurs accès au Fonds canadien d'initiatives locales.

Afrique centrale et région des Grands Lacs

Les pays d'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs appartenant à la Francophonie sont le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Au Gabon, l'aide canadienne met l'accent sur la coopération technique dans les domaines de l'éducation et de la formation. Elle finance également un projet d'électrification rurale. Au Cameroun, l'appui au secteur privé, la gestion du patrimoine forestier et l'appui au développement démocratique et aux droits de la personne sont les priorités de l'action canadienne.

Outre l'assistance humanitaire d'urgence, principalement destinée aux réfugiés et aux personnes déplacées, l'aide canadienne au Rwanda vise la reconstruction du pays, la réforme du système judiciaire, la réhabilitation sociale, la formation professionnelle et technique et la promotion de la condition féminine. En République démocratique du Congo, l'aide canadienne vise notamment la satisfaction des besoins en eau et en soins de santé; elle appuie le processus de paix et de réconciliation et apporte son appui à la Banque centrale pour renforcer ses capacités et son efficacité.

Afrique australe

Le seul pays membre de la Francophonie en Afrique australe est Maurice. Le Canada n'y a pas de programme d'aide bilatérale. Maurice bénéficie toutefois de programmes régionaux d'aide canadienne.

Afrique orientale

Les Comores, Djibouti, Madagascar et les Seychelles sont les pays membres de la Francophonie en Afrique orientale (région qui comprend la Corne de l'Afrique). Le Canada n'y a pas de programme de coopération, son aide étant essentiellement distribuée par le Fonds canadien d'initiatives locales.

Le Programme panafricain

Le Programme panafricain appuie plusieurs initiatives régionales menés dans divers pays d'Afrique francophone, notamment dans les secteurs de la santé, de la gestion publique et du développement du secteur privé. Il appuie également des projets ciblant plusieurs pays de la Francophonie (par exemple, le Programme de renforcement institutionnel en matière technologique, qui contribue au transfert des connaissances techniques et à l'emploi).

Fort de l'expérience acquise par le réseau @frinet, le projet FrancoNet contribuera à réduire l'écart entre les pays francophones du Sud et de l'Est et ceux du Nord en ce qui a trait à l'accès à l'information et au savoir, en favorisant une appropriation durable des nouvelles technologies de l'information et en étendant à 15 autres pays de la Francophonie l'accès à l'Internet.

L'aide bilatérale à l'Asie et au Pacifique Sud

Le Vietnam, le Cambodge, le Laos et le Vanuatu sont les pays membres de la Francophonie en Asie et au Pacifique Sud.

Au Vietnam, l'aide canadienne met l'accent sur des programmes destinés à atténuer la pauvreté en milieu rural, à favoriser le développement du secteur privé et à renforcer les ressources institutionnelles, notamment dans le domaine de la saine gestion de la chose publique. Cette aide appuie le programme vietnamien de réformes économiques, administratives et sociales, ainsi que les transferts de savoir-faire et de technologie dans les domaines des infrastructures, des finances, des télécommunications et de l'environnement. Elle vise aussi à encourager la création de partenariats entre les entreprises canadiennes et vietnamiennes.

Au Cambodge, l'aide canadienne est principalement administrée par des organisations non gouvernementales et centrée sur les secteurs de la santé, de l'éducation et la formation, et de l'agriculture. Elle est en grande partie constituée d'aide alimentaire et humanitaire, à laquelle s'ajoute un important projet de déminage. Au Laos, l'aide prend principalement la forme d'assistance humanitaire et alimentaire; le Laos est encouragé à participer à des projets régionaux d'aide.

Au Vanuatu, l'aide canadienne provient du Fonds canadien d'initiatives locales et du Projet d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud visant le développement d'une industrie du thon rentable.

L'aide bilatérale aux pays des Antilles et des Amériques

Outre le Canada, on trouve dans les Amériques trois pays membres de la Francophonie : la Dominique, Haïti et Sainte-Lucie. La majeure partie de l'aide canadienne dans cette région est destinée à Haïti.

En Haïti, la réduction de la pauvreté est le principal objectif du programme d'aide canadien. Ses grands axes d'intervention sont les besoins humains fondamentaux, le développement économique et la gestion des affaires publiques. Un fonds canadien administré localement vise l'amélioration de la situation économique des femmes et la défense de leurs droits. L'aide canadienne a facilité la tenue d'élections libres ainsi que la formation et la restructuration des forces policières. Elle contribue aussi au renforcement de la gestion administrative et à la formation du personnel de l'appareil judiciaire.

Sainte-Lucie et la Dominique reçoivent une aide canadienne par le biais de projets axés sur l'économie et l'environnement, administrés par l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

Programme de coopération avec l'Europe centrale et l'Europe de l'Est

Les pays membres de la Francophonie en Europe centrale et orientale sont la Roumanie, la Bulgarie et le Moldova. Le programme d'aide canadien appuie le passage de ces pays à l'économie de marché et à la démocratie, et favorise l'établissement de liens durables avec le Canada en matière de commerce et d'investissement. Le Canada agit principalement en Roumanie, où le programme met l'accent sur la démocratisation, le développe-

ment du secteur privé et des institutions financières (y compris l'établissement de la première bourse de valeurs mobilières) et le secteur énergétique.

Le Programme de bourses de la Francophonie

Le Programme de bourses de la Francophonie vise à encourager les études de niveau universitaire et collégial selon les priorités des pays bénéficiaires et celles de l'aide canadienne. Doté d'un budget de 6,5 millions de dollars en 1998-1999, le programme permet d'accueillir quelque 250 boursiers et boursières de niveau universitaire, dont 190 inscrits dans des établissements du Québec. Les autres fréquentent des universités situées ailleurs au Canada qui offrent des cours en

français. Le volet collégial accueille sept boursiers et boursières par année.

Les boursiers et boursières sont choisis parmi les candidats qui ont présenté une demande à leur gouvernement. Ils peuvent suivre des cours universitaires de premier cycle si leur pays d'origine ne donne pas de formation dans le domaine choisi, ou encore des études de deuxième ou de troisième cycle. La formation au niveau collégial est d'une durée de six à 24 mois. Les principaux domaines d'études sont la foresterie, l'agriculture, les sciences appliquées, le génie, l'administration, l'éducation, les sciences sociales et l'économie.



IV. Annexes

Contributions du Canada à la Francophonie multilatérale

	1997-1998 (\$CAN)	1998-1999 (\$CAN)
Agence de la Francophonie		
Contribution statutaire	10,077,588	11,030,540
Programmation du Sommet (financement lié et délié)	10,500,000	10,500,000
Programme spécial de développement	1,400,000	1,400,000
Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES)		
Fonctionnement	33,338	37,190
Programme de bourses canadiennes	392,000	392,000
Projets	168,000	168,000
Coopérants et conseillers techniques	100,000	150,000
Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN)		
Fonctionnement	17,088	18,530
Programme	100,000	100,000
Agence universitaire de la Francophonie		
Fonctionnement	200,000	400,000
Université des réseaux d'expression française (UREF)	inclus au FMU	inclus au FMU
Fonds international de coopération universitaire (FICU)	500,000	525,000
Association internationale des maires francophones (AIMF)	0	500,000
Promotion de la Francophonie internationale au Canada	1,542,000	1,792,000
Sommets (organisation matérielle)	2,000,000	0
Jeux de la Francophonie	260,000	0
TV5	4,000,000	4,400,000
Bourses de la Francophonie	6,800,000	6,552,863
Programme de renforcement institutionnel en matière de transfert technologique en Afrique francophone (PRIMTTAF)	2,119,823	1,675,000
TOTAL	34,209,837	39,641,123

Sigles et acronymes

ACCT ou AIF	Agence intergouvernementale de la Francophonie
ACDI	Agence canadienne de développement international
AIMF	Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement de langue française
AMMF	Association mondiale des médecins francophones
APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
AUCC	Association des universités et collèges du Canada
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BIEF	Banque internationale d'information sur les États francophones
CIRTEF	Conseil international des radios-télévisions de langue française
CONFJES	Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation nationale
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
EIB	École internationale de la Francophonie
FFA	Forum francophone des affaires
FICU	Fonds international de coopération universitaire
FIPF	Fédération internationale des professeurs de français
IDEF	Institut de droit d'expression française
IEPF	Institut de l'énergie et de l'environnement des pays ayant en commun l'usage du français
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MASA	Marché des arts du spectacle africain
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
PSD	Programme spécial de développement
UIJPLF	Union internationale des journalistes et de la presse de langue française
UREF	Université des réseaux d'expression française

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01019763 3

DOCS
CA1 EA 99C10 FRE
Le Canada et la Francophonie
19085591

*“La prévention des conflits et la
consolidation de la paix doivent prendre racine
dans le raffermissement de la démocratie et le renforcement
du respect des droits de la personne.”*

Jean Chrétien

Premier ministre du Canada